



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mars 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **24**

Date de la convocation :  
**23 mars 2023**

**Délibération n° DCM23-03-29P2**

**Finances – Débat sur les orientations budgétaires  
de l'exercice 2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Pas-sieux, Mme Claudine Soulairac et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, Mme Catherine Klein, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Mé-diani, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme  
Mme Catherine Klein, à Mme Elisabeth Blanquet

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési  
M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

*Rapporteur : M. le Maire*

Selon l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, « le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Il appartient donc au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires de la Ville pour l'exercice 2023, sur la base des éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-joint, et de prendre acte par un vote de la tenue de ce débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Ville pour l'exercice 2023.

Secrétaire de séance,

Louise JABER

Maire et président de séance,

Gérard BESSIERE

